

**PROCES VERBAL DE SEANCE EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le douze septembre à vingt et une heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lentillac du Causse se sont réunis en session extraordinaire sous la présidence de Françoise LAPERGUE.

Date de convocation : 2 septembre 2019

Etaient présents:

Mmes LAPERGUE Françoise, CLARY Michèle, PFEIFLE Gabriela  
Mrs BLANC Sébastien, DELPECH Jean-Louis, MOULY Charles, RICHARD Marc,

Etaient absents excusés :

Mr GOUAULT Marc pouvoir à Marc Richard  
Mme DELTEIL Marie-Hélène pouvoir à Charles Mouly  
Mr GARDOU Jean-Luc pouvoir à Michèle Clary  
Mr ROUQUIE Christian pouvoir à Sébastien Blanc

Secrétaire de séance : Mme PFEIFLE Gabriela

Ordre du jour :

- Avenant entreprise TAC
- Devis entretien commune
- Vente de meubles
- DM budget communal
- Vente de terrain au Mas de Fargues
- Point sur les finances de la commune
- Questions diverses

Madame Le Maire demande aux conseillers s'ils approuvent le compte-rendu du Conseil Municipal du 11 juin 2019, remis à chacun.

Il est donné une précision concernant le recensement avec le choix du recenseur.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire constate que la majorité des membres du Conseil Municipal est présente ou représentée et que ce dernier peut valablement délibérer.

**Délibération 2019/21**

**Avenant de l'entreprise TAC pour l'aménagement du bourg :**

Madame le maire donne lecture d'un avenant de l'entreprise Tac pour 3232€HT  
Cet avenant tient compte des moins-values

Après en avoir délibéré, le conseil valide, à l'unanimité, cet avenant et autorise Madame le Maire à le signer.

**Devis d'entretien du bourg :**

Le devis de Mr L'apôtre n'étant pas arrivé en mairie, Madame le Maire propose de débattre de ce point au prochain conseil.

### **Délibération 2019/22**

#### **Vente de meubles au profit de la commune :**

Madame le Maire informe le conseil qu'il y a un acquéreur pour la salle à manger qui se trouvait dans la maison du bourg et qui a dû être enlevée lors de la vente de celle – ci. Un acquéreur se propose d'acheter cette salle à manger pour 150€

Le conseil valide à l'unanimité cette vente et charge Mme le Maire d'encaisser le chèque.

### **Délibération 2019/23**

#### **Décision modificative sur BP 2019 :**

Afin de pouvoir intégrer le crédit relais contracté auprès du crédit agricole, Madame le Maire demande au conseil de bien vouloir prendre une décision modificative sur le budget 2019 à savoir :

Dépense d'investissement sur le compte 1641 pour 40.000€ (remboursement anticipé)  
Recette d'investissement sur le compte 1641 pour le même montant (injection du prêt en comptabilité)

Le Conseil, après en avoir délibéré valide cette décision modificative à l'unanimité.

#### **Vente du terrain au Mas de Fargues :**

Madame le Maire informe le conseil que des acquéreurs sont intéressés par le terrain du Mas de Fargues sur les parcelles 1155 et 1156 pour un montant de 13000€.

Le Conseil rappelle que Mme Delprat avait posé une option d'achat dessus et l'ensemble des conseillers souhaite que Mme Delprat soit recontacté afin de connaître si elle désire toujours acquérir ce terrain.

Madame le Maire recontactera Mme Delprat.

Ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil.

#### **Point sur les finances de la commune :**

Madame le Maire informe le conseil que Mr Céré, Trésorier de Labastide-Murat s'est rendu en mairie afin de présenter l'analyse financière de la commune. Cette analyse porte sur les quatre dernières années. Elle montre une augmentation des frais de fonctionnements due aux travaux réalisés en régie concernant la salle du conseil et les portes de l'église.

Il y aurait la possibilité de payer moins au comptant et de contracter des emprunts. Pour la chaudière du logement cela serait possible.

Madame le Maire ne souhaite pas faire de nouveaux emprunts sur la fin de ce mandat.

Il est à noter que concernant les dépenses en général, la commune se situe en dessous des autres communes du département.

Madame le Maire précise que Mr Céré Trésorier, a été muté et qu'il ne reste désormais qu'une personne à la Trésorerie avec un Trésorier intérimaire.

### **Point sur le PLUI :**

Madame le Maire informe le conseil qu'un CD concernant le PLUI est arrivé en mairie pour consultation et avis. Le conseil a jusqu'au 15/11/2019 pour se prononcer. Des documents papiers seront bientôt disponibles et le CD sera mis sur une cle USB afin de pouvoir être consulté plus facilement.

Madame le Maire propose de se réunir pour étudier le PLUI le 23 septembre à 21 h.

### **Questions diverses**

- Mme le Maire lit un courrier de la Poste concernant le disfonctionnement dans la distribution du courrier.
- Une note de la Préfecture nous informe de l'obligation d'installer des défibrillateurs dans tous les lieux recevant du public. La salle des fêtes devra être équipée en 2021 ; il faudra donc prévoir cet investissement au prochain BP de 2020.
- Une double réservation a été enregistrée sur la salle des fêtes pour le 19/10. La séance de cinéma initialement prévue à cette date sera donc reportée à une date ultérieure.
- Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, les nouveaux horaires du secrétariat ont été mis en place : c'est désormais le jeudi après-midi en remplacement du mercredi après-midi.
- Les frais de fonctionnement de l'école des Saint Cernin sont en baisse pour l'année 2018/2019. Le regroupement des trois pôles, et la hausse des effectifs ont fait chuté les frais de près de 400 € par enfant par rapport à l'année 2017/2018.
- Le Centre de Loisirs associé à l'école a été mis en place dès la rentrée à l'école. Il fonctionne sur cinq jours sur les temps périscolaires du matin, du soir, de la pause méridienne et le mercredi matin. Ce Centre sera subventionné par la CAF.
- Le 6 octobre il y a le congrès des Maires à Prayssac. Mme le Maire propose aux conseillers de l'accompagner : Mr Delpèch ira avec Mme le Maire et Marc Richard.
- Mme Aicha du Boucheron a contacté Mme le Maire afin de prévoir les dernières plantations dans le cadre de l'aménagement du bourg.
- Le 12 octobre : Lentillac du Causse participera au jour de la nuit en n'allumant pas son éclairage public.

**L'ordre du jour comportant quatre délibérations étant épuisé, la séance est levée à 23h45**